

RAPPEL : Pièces à rapporter

Pièces Particuliers / Associations

Obligatoires

- Caution 200€
- Chèque paiement
- Fiche technique (parafée)
- Fiche de réservation (parafée et signée)
- Responsabilité civile
- Responsabilité au contenu (*si demande de matériel*)

Important : N'oubliez pas de vous renseigner sur vos obligations concernant la sécurité incendie